

**Arrêté du 18 Rabie Ethani 1432 correspondant au 23 mars 2011 portant désignation des membres de la commission nationale des marchés d'études et de services.**

— — — — —

Par arrêté du 18 Rabie Ethani 1432 correspondant au 23 mars 2011, les fonctionnaires dont les noms suivent sont désignés, conformément aux dispositions de l'article 153 du décret présidentiel n° 10-236 du 28 Chaoual 1431 correspondant au 7 octobre 2010 portant réglementation des marchés publics, en qualité de membres de la commission nationale des marchés d'études et de services :

— M. Mohamed Kasdi, représentant du ministre des finances, président ;

— M. Omar Ladjel, représentant du ministre des finances (division des marchés publics), vice-président ;

— MM. Mohamed Nazih Zaïmi et Noureddine Bahlouli, représentants du ministre de la défense nationale, respectivement membre titulaire et membre suppléant ;

— Mme Ouafia Belamri épouse Adimi et M. Rachid Belhadef, représentants du ministre de l'intérieur et des collectivités locales, respectivement membre titulaire et membre suppléant ;

— MM. Hamid Zerzour et Mohamed Nabil Benaidja, représentants du ministre des affaires étrangères, respectivement membre titulaire et membre suppléant ;

— MM. Hocine Mellal et Ahcène Aït Moussa, représentants du ministre des finances (direction générale du budget), respectivement membre titulaire et membre suppléant ;

— MM. Brahim Ferhat et Omar Malek, représentants du ministre des finances (direction générale de la comptabilité), respectivement membre titulaire et membre suppléant ;

— MM. Mourad Kebichi et Yazid Bouzroua, représentants du ministre des ressources en eau, respectivement membre titulaire et membre suppléant ;

— Melle Saleha Ramdane et M. Badaoui Zeddigha, représentants du ministre des transports, respectivement membre titulaire et membre suppléant ;

— MM. Mustapha Bensafi et Abdelmadjid Zouane, représentants du ministre des travaux publics, respectivement membre titulaire et membre suppléant ;

— Melles Houria Bouabdellah et Hassina Bouazza, représentantes du ministre du commerce, respectivement membre titulaire et membre suppléant ;

— MM. Abdelhakim Djebani et Omar Laoufi, représentants du ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique, respectivement membre titulaire et membre suppléant ;

— M. Ahmed Nasri et Mme Fatiha Barka épouse Medjdoub, représentants du ministre de l'habitat et de l'urbanisme, respectivement membre titulaire et membre suppléant ;

— MM. Mohamed El Kamel Benkhalef et Ali Chawki Zoheir Boudia, représentants du ministre de l'industrie, de la petite et moyenne entreprise et de la promotion de l'investissement, respectivement membre titulaire et membre suppléant.

Les fonctionnaires dont les noms suivent sont désignés conformément aux dispositions de l'article 153 du décret présidentiel n° 10-236 du 28 Chaoual 1431 correspondant au 7 octobre 2010 portant réglementation des marchés publics en qualité de membres représentants des ministres de tutelle des services contractants qui ne sont pas représentés au sein de la commission nationale des marchés d'études et de services :

— M. Mohamed Ouamar Djaoui et Mme Fatiha Harrat épouse Kenoune, représentants du ministre de la justice, garde des sceaux, respectivement membre titulaire et membre suppléant ;

— MM. Miloud Medjeled et Younes Ikhelef, représentants du ministre de l'énergie et des mines, respectivement membre titulaire et membre suppléant ;

— MM. Abdelouahab Djeghlal et Brahim Mahdjat, représentants du ministre de la prospective et des statistiques, respectivement membre titulaire et membre suppléant ;

— MM. Nacer Naït Saïdi et Youcef Hafsi, représentants du ministre des affaires religieuses et des wakfs, respectivement membre titulaire et membre suppléant ;

— M. Abdelhamid Rekkat et Mme Souad Tassadit Aït Ourdja épouse Aloune, représentants du ministre des moudjahidine, respectivement membre titulaire et membre suppléant ;

— MM. Akli Guelmaoui et Mohamed Ould Cheikh, représentants du ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement, respectivement membre titulaire et membre suppléant ;

— MM. Mohamed Mouaïci et Ali Attia, représentants du ministre de l'éducation nationale, respectivement membre titulaire et membre suppléant ;

— MM. Mohamed Souami et Hassan Berranene, représentants du ministre de l'agriculture et du développement rural, respectivement membre titulaire et membre suppléant ;

— MM. Messaoud Lekhlef et Mohamed Chermat, représentants du ministre de la solidarité nationale et de la famille, respectivement membre titulaire et membre suppléant ;

— MM. Nadjib Belaisaoui et Mohamed Kheiri, représentants de la ministre de la culture, respectivement membre titulaire et membre suppléant ;

— M. Farouk Khelif et Mme Nadia Fillouane épouse Selama, représentants du ministre des relations avec le Parlement, respectivement membre titulaire et membre suppléant ;

— M. Salah Eddine Dahmoune et Mme Samira Rouabhia épouse Mekharef, représentants du ministre de la formation et de l'enseignement professionnels, respectivement membre titulaire et membre suppléant ;

— MM. Samir Boustia et Mohamed El Hadi Kachaou, représentants du ministre du travail, de l'emploi et de la sécurité sociale, respectivement membre titulaire et membre suppléant ;

— MM. Youcef Abdi et Saïd Chaïb, représentants du ministre de la santé, de la population et de la réforme hospitalière, respectivement membre titulaire et membre suppléant ;

— Mme Bahdja Chouadar et M. Youcef Selmi, représentants du ministre du tourisme et de l'artisanat, respectivement membre titulaire et membre suppléant ;

— MM. Djaâfar Naar et Larbi Ayad, représentants du ministre de la jeunesse et des sports, respectivement membre titulaire et membre suppléant ;

— Melles Zahia Zekri et Wahiba Biloum, représentantes du ministre de la poste et des technologies de l'information et de la communication, respectivement membre titulaire et membre suppléant ;

— MM. Mustapha Lagha et Salim Zennir, représentants du ministre de la pêche et des ressources halieutiques, respectivement membre titulaire et membre suppléant ;

— Mme Fouzia Bendali épouse Bouhamidi et M. Lounès Boughrara, représentants du ministre de la communication, respectivement membre titulaire et membre suppléant.